# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 13 novembre 2014 5.4

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015**

**A LA REGION RHONE-ALPES ET AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Depuis de nombreuses années, la ville de Riorges cherche à inscrire son action culturelle dans un cadre large, tant au niveau du public touché, qui va bien au-delà du seul territoire de la commune, qu’à celui de sa mise en réseau avec les politiques départementales et régionales en la matière.

Ainsi, la programmation des "Mardi(s) du Grand Marais" entre pleinement en cohérence avec les dispositifs de soutien aux musiques actuelles, mis en place par le conseil général de la Loire et la région Rhône-Alpes. Ces collectivités apportent à ce titre une aide annuelle au fonctionnement de la programmation riorgeoise :

* le conseil général de la Loire, au titre de son soutien à la diffusion du spectacle vivant dans le département, mais également dans le cadre du **schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA)** ;
* la région Rhône-Alpes, au titre de son dispositif d’aide aux lieux de diffusion artistique.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, afin de prolonger l’action engagée, autorise le maire à solliciter les subventions suivantes :

* au conseil général de la Loire :
* la reconduction d’une aide, pour un montant le plus élevé possible, au titre du soutien à la programmation des Mardi(s) du Grand Marais ;
* la reconduction d’une aide, pour un montant le plus élevé possible, au titre des actions menées à Riorges dans le cadre du SDDEA, notamment son volet "Culture à l’école" ;
* à la Région Rhône-Alpes :
	+ la reconduction d’une aide, pour un montant le plus élevé possible, au titre du dispositif d’aide aux lieux de diffusion artistique.